



Paris, le 7 octobre 2009

Eduquer les citoyens de demain : l'Agenda 21 scolaire

Le 7 octobre, le Comité 21 et ses partenaires associatifs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)* ont présenté un outil de communication, pédagogique et synthétique, pour inciter les décideurs (élus locaux, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissements, enseignants...) à impulser des démarches de développement durable dans les établissements scolaires (Agenda 21 scolaires).

Plus de 550 établissements scolaires se sont déjà engagés mais de nombreux décideurs, par manque d'information et de formation, ne sont pas encore au fait de l'utilité de ces démarches dans les établissements de leur territoire.

Cet outil démontre l'intérêt des Agenda 21 scolaires et l'efficacité d'un partenariat avec les acteurs associatifs de l'EEDD. Construit sous la forme d'un mode d'emploi pratique (Pourquoi se lancer ? Comment ça marche ? Passez à l'action !), il est illustré de témoignages de décideurs du programme « Etablissements du développement durable de Haute-Normandie ».

L'argumentaire fait l'objet, en partenariat avec la CASDEN, d'une diffusion nationale auprès des académies, des collectivités, des réseaux associatifs d'éducation à l'environnement et au développement durable, des partenaires ... Le fichier numérique est mis à disposition des acteurs de terrain pour qu'ils aient la possibilité de l'adapter avec leurs propres coordonnées (www.comite21.org -> rubrique Agenda 21 scolaire).



Les Assises nationales de l'EEDD, les 27,28 et 29 octobre prochains à Caen, organisées par le CFEEDD (Collectif français de l'éducation à l'environnement et au développement durable), dont est membre le Comité 21, seront un moment fort pour mobiliser les acteurs sur l'Agenda 21 scolaire en s'appuyant sur cet outil. <http://assises-eedd-2009.fr>

* **l'Ifrée, le réseau Ecole et Nature, le réseau Ecorce et l'UNCPIE** dans le cadre du programme Agir ensemble pour ACCompagner les Établissements Scolaires et Extra-Scolaires dans leurs démarches de Développement Durable

En savoir plus sur la conférence de lancement

Un compte rendu synthétique de la conférence du 7 octobre sera disponible prochainement sur le site du Comité 21 www.comite21.org avec des extraits d'interventions de :

- ▶ **Gérard Granier**, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional honoraire, représentant de l'Académie de Rouen
- ▶ **Olivier Hericher**, directeur de l'école primaire Albert Camus à Fécamp (76)
- ▶ **Alexandra Siarri**, responsable "sensibilisation à l'éco-citoyenneté" à la Communauté urbaine de Bordeaux
- ▶ **Charles Boulland**, administrateur de l'UNCPIE, président de la commission EEDD de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
- ▶ **Francis Thubé**, directeur de l'Institut de formation en recherche éducation à l'environnement Poitou-Charentes
- ▶ **Roland Gérard**, co-directeur du réseau Ecole et Nature
- ▶ **Patrick Picard**, directeur central de la CASDEN

Contacts : Christine Delhaye - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org

Anne Lemaire - 01 55 34 75 25 - lemaire@comite21.org



avec le soutien de la CASDEN



>> De l'Agenda 21 de Rio... à l'Agenda 21 scolaire : un contexte favorable

L'Agenda 21 est né de la conférence de Rio de 1992 pour proposer un développement durable garantissant, à tous les habitants de la terre, bien-être et dignité tout en préservant la planète pour les générations futures. Il s'agit d'un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle. **Chacun de nous doit s'engager.**

L'Agenda 21 scolaire décline l'Agenda 21 de Rio à l'échelle d'un établissement scolaire, mais aussi plus largement à l'échelle d'un territoire. Les deux circulaires du Ministère de l'éducation nationale du 15 juillet 2004 et du 5 avril 2007 favorisent le déploiement de ces démarches de développement durable en France.

L'Agenda 21 scolaire, kézako ?

Inscrit dans le cadre du projet d'établissement, l'Agenda 21 scolaire est une démarche volontaire qui amène les jeunes et les équipes éducatives à s'interroger sur leurs relations avec leur environnement, à concevoir des plans d'actions pour contribuer à de nouveaux modes de consommation mais, également, de relations aux autres et au monde, dans un esprit de découverte, de responsabilité et de solidarité.

Extrait de la circulaire de l'éducation nationale du 5 avril 2007

« Le nouveau plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable (EDD) couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement.
- Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles.
- Former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation. »

www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm

>> Deux conditions clés pour un Agenda 21 scolaire réussi !

→ L'engagement du décideur

La motivation des décideurs (élu, recteur, inspecteur d'académie, chef d'établissement) garantit la réussite et l'efficacité de l'Agenda 21 scolaire. A l'heure actuelle, les acteurs à l'origine des démarches d'Agenda 21 scolaires sont variés : enseignants, service en charge de l'éducation au sein de collectivités locales ou d'académies, association d'EEDD ou encore élèves ou parents d'élèves. Il est néanmoins indispensable que ces démarches soient portées par des représentants officiels pour leur donner le poids nécessaire auprès de l'ensemble de la communauté scolaire et de ses partenaires, et assurer leur pérennité.

→ Agir ensemble pour un développement durable

Le partenariat est le maître mot de ces démarches : la plupart des expérimentations sont lancées dans le cadre d'une plate-forme de partenariat réunissant les acteurs clés.

<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités, parce qu'elles gèrent les bâtiments scolaires, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire où est implanté l'établissement, sont des acteurs clés pour accompagner les démarches Agenda 21 scolaires. Elles proposent aux établissements volontaires un accompagnement technique et financier dans la mise en place d'Agenda 21. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements scolaires (de l'école maternelle au lycée) sont de plus en plus nombreux à s'engager dans des démarches de développement durable de leur propre initiative ou en répondant à des appels à projets. Ils sont en demande croissante d'aide pour l'accompagnement sur le projet global ou lors des différentes étapes de la démarche, aussi bien pour un soutien pédagogique que technique, logistique ou financier.
<ul style="list-style-type: none"> • Dans les académies, les rectorats et les inspections académiques sont chargés de la mise en œuvre de la seconde phase de généralisation de l'EDD (circulaire 2007). Il en est de même pour l'enseignement agricole (circulaire 2007). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations d'EEDD, des partenaires privilégiés <ul style="list-style-type: none"> • aide dans la mise en œuvre concrète et éducative du projet • mobilisation des différents acteurs concernés • coordination et animation de la démarche • formation des enseignants, du personnel administratif et des éco-délégués • expertise thématique : eau, énergie, alimentation, droits des enfants, coopération internationale ... • Les acteurs privés grandes entreprises et PME-PMI, peuvent être partenaires de ces démarches avec un soutien technique ou financier ou en lien avec leur fondation. En effet, elles sont attendues sur la mise en pratique de nouvelles valeurs et souhaitent jouer un rôle éducatif et renforcer leur proximité auprès du citoyen, et plus particulièrement auprès des jeunes.

>> Mode d'emploi

Grâce à cet outil de communication pédagogique et synthétique, les élus, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissements et enseignants sont en mesure de comprendre rapidement l'intérêt de ces démarches de développement durable et de décider d'agir !

Quelques explications à l'attention des décideurs et des acteurs de terrain pour les guider dans la lecture de cette plaquette. Il suffit de la déployer étape par étape :

- **Couverture** : une carte de France montre bien la diversité des démarches de développement durable au niveau national et territorial : E3D (éducation nationale), Eco-écoles, Ecostructures dans le Nord-Pas de Calais, Ecol'ogiques dans le Parc naturel de l'Avesnois (59), Lycée 21 en Languedoc Roussillon... Vous avez ainsi la preuve que ces démarches ne sont pas marginales et que d'autres, nombreuses, ce sont déjà lancées, sous des intitulés différents.
- **Plaquette à moitié déployée** : la page « Eduquer les citoyens de demain » présente ce en quoi l'éducation au développement durable appréhendée sous l'angle de la démarche de projet dans les établissements scolaires représente une véritable opportunité pour alimenter l'action pédagogique, en offrant des traductions concrètes, partagées par les enseignants et les élèves, à de nombreux enseignements disciplinaires. Vous disposez également d'informations sur l'origine de la démarche « Agenda 21 », qui a l'avantage d'apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable. La page « Pourquoi se lancer ? » vous permettra, en fonction de la structure que vous représentez ou de celle de votre interlocuteur, de mettre en avant des arguments ciblés, destinés à aiguïser l'intérêt.
- **Plaquette intégralement déployée** : une fois l'intérêt de ces démarches explicité, reste à lever certaines inquiétudes légitimes. La présentation d'une méthodologie qui a déjà fait ses preuves, de nombreux témoignages décideurs engagés, et enfin la mise en valeur des compétences et des missions qui peuvent servir de cadre pour agir en faveur de l'EDD sont autant d'éléments en faveur du passage à l'action ! La dernière page propose ainsi toute une série d'actions que le décideur a la possibilité de mener ou d'impulser.
- **Dernière de couverture** : outre la présentation des associations à l'origine de cet outil, les acteurs de terrain ont la possibilité de personnaliser un cadre « Votre contact », qu'il s'agisse de la version papier ou de la version numérique. Sans mention de contact, une base de données d'accompagnateurs associatifs d'Agenda 21 scolaires est disponible sur www.comite21.org (rubrique Education au développement durable - > Agenda 21 scolaires -> Accompagnateurs associatifs).

chiffres clés à l'école

- **70%** des élèves du premier degré vont à l'école en voiture, pour des trajets en moyenne inférieurs à **1 500 mètres**
- La cantine scolaire représente **40%** des déchets de l'établissement.
- Une école utilise chaque jour jusqu'à **100 litres d'eau** par élève.
- **14%** des jeunes présentent une surcharge pondérale.

actions !

- mise en place d'un pédibus ou un plan déplacement scolaire
- organisation d'un système de tri par les jeunes
- création d'un jardin potager avec la mise en place d'un composteur
- rédaction d'une charte de l'éco-citoyen au quotidien
- mise en place d'heure de soutien personnalisé aux élèves en difficulté
- créer des rencontres intergénérationnelles
- ...

Le Comité 21 incite ses adhérents à passer à l'acte !

- ➔ **Inciter tous ses adhérents à participer à l'éducation au développement durable**
- ➔ **Promouvoir les démarches d'Agenda 21 scolaires**

Les outils disponibles :

- ✓ guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire
- ✓ rubrique spécifique sur www.comite21.org (recommandations, outils, suivi des opérations pilotes, retours d'expériences français et européens)
- ✓ base de données d'accompagnateurs associatifs d'Agenda 21 scolaires
- ✓ plaquette de communication sur l'Agenda 21 scolaire adressé aux décideurs

A venir :

- ✓ site portail dédié aux Agenda 21 avec une entrée spécifique aux démarches d'établissements scolaires

Le Comité 21 est membre du Comité français de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'UNESCO (2005-2015), du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) et a participé aux Comop 26 et 34 du Grenelle de l'environnement.



>> Ils l'ont fait !

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens.

Tu m'impliques, j'apprends. » Benjamin Franklin



Les « Etablissements du développement durable » en Haute-Normandie

Depuis son lancement en 2005, le Comité 21 soutient le programme des "Etablissements du développement durable" en Haute-Normandie.

Les 12 partenaires de ce programme (Rectorat de Rouen et Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Région, Départements 76 et 27, Communes de Rouen, Grand-Couronne et Canteleu, ADEME, DIREN, AREHN -Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie- et l'association CADERE) proposent à tout établissement d'enseignement ou de formation volontaire, de l'école au campus, appartenant à l'Education nationale ou de l'Enseignement agricole, d'entrer dans le dispositif «**Etablissements du Développement Durable**».

Après quatre années, le dispositif concerne aujourd'hui 144 établissements.

Le Comité de pilotage des partenaires a défini une Charte commune pour tous les établissements engagés et un Label, pour ceux qui souhaitent entrer dans un tel processus de reconnaissance.

www.arehn.asso.fr/outils/edd.html

Contact : Catherine Bourse -
catherine.bourse@ac-rouen.fr

Retrouver toutes les actualités concernant les Agenda 21 scolaires sur www.comite21.org (rubrique Education au développement durable -> Agenda 21 scolaires -> Initiatives)

Les Juniors du développement durable de la CUB

La Communauté urbaine de Bordeaux anime depuis 2001 un dispositif pédagogique dédié au développement durable « **Les juniors du développement durable** », à l'attention des écoles primaires publiques et privées des 27 communes de la CUB. Depuis cette date, les actions entreprises se sont multipliées, en étroite collaboration avec l'Inspection d'Académie de la Gironde et l'ensemble des acteurs concernés par le dispositif. Il se traduit par trois grands types d'actions : les actions de sensibilisation ; les actions de projets et l'Agenda 21 scolaire. En 2008-2009, 10 000 écoliers en ont bénéficié. Un site dédié à ce dispositif est accessible : www.pedagogie.durable.lacub.fr.

Depuis 2006, la CUB, en partenariat avec l'association le CREAQ, expérimente un programme Agenda 21 scolaire auprès de 15 écoles. Une série d'outils co-construits autour de cinq thématiques (l'éco-consommation, l'éco-mobilité, l'éco-construction, l'éco-système, l'éco-citoyenneté) a été mise en ligne dans la rubrique Agenda 21 sur le site pour permettre une généralisation au sein des écoles de l'agglomération. Pour compléter le tout, la CUB, en partenariat avec l'Inspection académique, proposera à la rentrée sept modules de formation-sensibilisation destinée aux enseignants et aux représentants des services municipaux dont un sur la mise en œuvre d'un Agenda 21.

Contacts service éco-citoyenneté :

Alexandra Siarri - asiarri@cu-bordeaux.fr

Stéphanie Baltardive - sbaltardive@cu-bordeaux.fr



Comité 21

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 - Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org - www.comite21.org - www.agenda21france.org